FFAM Club'infos

Lettre aux clubs
Février 2019

Edito

Madame la présidente,
Monsieur le président,
Nous vous adressons en ce début d'année cette « Lettre aux clubs » qui vous permettra désormais de participer à la vie de votre Fédération.
Vous le savez, la FFAM est une fédération de clubs. Notre volonté est de remettre le club et ses dirigeants au centre de nos préoccupations. Nous sommes persuadés que la communication à destination des licenciés sera plus efficace si elle passe par vous. Notre responsabilité est donc de mettre à votre disposition tous les outils dont vous avez besoin pour que les messages fédéraux atteignent nos licenciés et nos terrains. Les élus de la FFAM et moi-même savons pouvoir compter sur vous et sur votre engagement.

Laurent Henry
Président

Nous avons pris la décision en comité directeur, il y a quelques jours, de mettre un terme définitif à la publication d'*Aéromodèles* dans sa version papier. Cette décision est un crève-cœur pour les élus qui n'ont connu que notre revue comme principal et quasi unique vecteur de communication durant leur vie de licenciés. Certains d'entre vous doivent donc éprouver ce même sentiment. Après une analyse la plus objective possible, la décision fut, malgré tout, difficile à prendre. Elle s'explique par une chute des abonnements que nous avions vu venir depuis plusieurs années. La lecture de la presse papier n'est plus à l'ordre du jour ; il faut acter ce désintérêt. Des messages de « bonnes intentions » nous sont parvenus, émanant de nos fidèles lecteurs, nous expliquant qu'il fallait continuer *Aéromodèles*. Mais ce sursaut d'engouement ne s'est pas traduit par des abonnements supplémentaires qui auraient pu sauver la revue. De plus, dans une période où nous devons être vigilants sur les dépenses fédérales, nous ne pouvions prendre la responsabilité de continuer une publication qui coûte à l'ensemble des licenciés environ 8 000 € par numéro.

> …l'assemblée générale de la fédération qui se tiendra à Lille, le 23 mars…

Malgré tout, nous allons continuer à diffuser les informations que contenait *Aéromodèles* par un certain nombre d'autres moyens détaillés dans cette lettre.
Je reviendrai sur ce choix difficile lors de l'assemblée générale de la fédération qui se tiendra à Lille, le 23 mars, et à laquelle je vous invite à participer.

Table des matières

Edito 1
Loi 2016 3
Reconnaissance des terrains 4
Communication fédérale. 5
Vigilance citoyenne 7
Formation administrative des dirigeants. 7
Fête des sports aériens 8

Autre sujet d'importance en ce début d'année, la mise en œuvre de la loi de 2016, dite « loi drones » dont deux dispositions sont entrées en vigueur le 26 décembre dernier. Nombreux sont ceux qui nous ont interrogés sur la responsabilité des dirigeants en cas de non respect de la règlementation par un des adhérents. Nous reprenons ci-dessous des éléments de réponse qui vous seront certainement utiles.
Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les services de l'État concernant le dernier texte, relatif au signalement électronique, qui devrait s'appliquer aux vols en dehors des terrains. Ce texte, actuellement en cours d'instruction par le Conseil Constitutionnel devrait être publié au premier trimestre de cette année. Nous vérifions actuellement les impacts que pourrait avoir le dispositif de signalement sur nos systèmes de télécommande. En même temps, nous échangeons avec la DGAC, les services du Ministère de l'intérieur et les militaires pour la reconnaissance de terrains (principalement des pentes) permettant de voler sans les contraintes du dispositif de signalement.
Enfin, dernier point qui sera traité ici et qui a une importance citoyenne majeure dans la période actuelle : les risques liés à la radicalisation.
Le Ministère des sports est en train de déployer, dans les fédérations sportives, un plan national de prévention de la radicalisation dans lequel les dirigeants de clubs ont un rôle important à jouer. Or notre activité, pour diverses raisons, fait l'objet d'une attention particulière sur ce sujet et nous devons, en tant que dirigeants, y être attentifs.
La Gendarmerie des Transports Aériens, dont j'ai rencontré il y a quelques jours le commandant, souhaite également nous sensibiliser sur le sujet et a besoin d'établir des contacts, localement, avec vous, pour être informée des éventuels risques que vous constateriez.
Nous vous faisons donc partager dans cette lettre des informations sur ces démarches. Nous comptons bien sûr sur la responsabilité de vigilance citoyenne de chacun pour aider l'État dans cette mission qui vise à protéger l'ensemble de nos concitoyens.
Nous nous retrouverons régulièrement, dans les mois à venir, à travers cette « Lettre aux Clubs » et je reste bien évidemment à la disposition de chacun pour répondre à vos interrogations.

—Le travail avec les administrations continue…—

Je vous invite, bien sûr, à la partager le plus largement possible et à échanger sur cette dernière avec les adhérents de votre association.
Bons vols à tous.■

Laurent Henry
Président FFAM

Loi 2016

Legifrance.gouv.fr

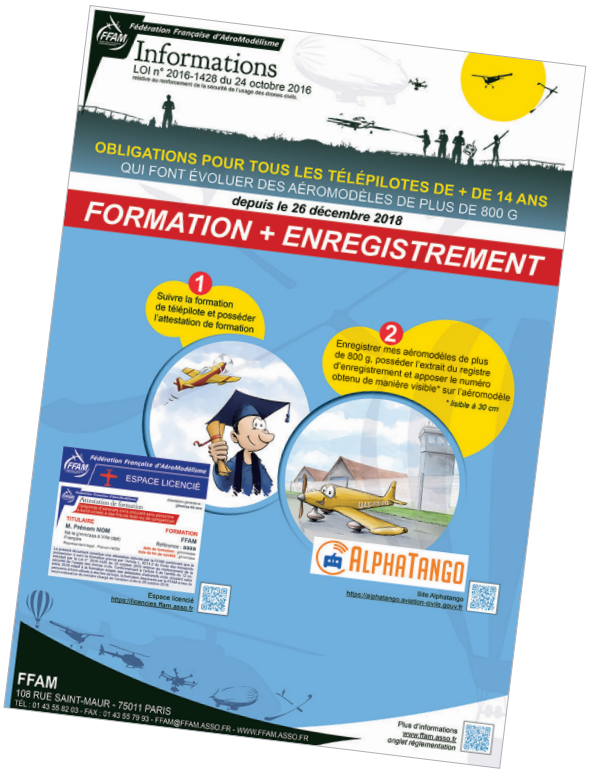

Que doivent faire les clubs ?

Les arrêtés liés à l'enregistrement des aéromodèles et à la formation obligatoire pour les télépilotes sont entrés en vigueur le 26 décembre dernier.

Ces dispositions engagent le télépilote qui doit s'y conformer sur et hors de terrains référencés dès lors qu'il utilise un aéromodèle de plus de 800 g.

Certains clubs nous ont interrogés sur les dispositions à prendre dans le cadre de la mise en application de ces dispositions, craignant de voir la responsabilité des dirigeants engagée.

Informations des licenciés

Nous avons souhaité nous assurer que les dirigeants ne soient pas mis en porte-à-faux dans le cadre de la mise en application des dispositions des arrêtés relatifs à l'enregistrement et à la formation.

Nous avons donc souhaité valider avec des juristes une position officielle afin de minimiser, à la fois, le risque juridique pour les dirigeants, mais, également, nous avons souhaité vous éviter une éventuelle charge de travail supplémentaire.

Cela pourrait se résumer dans une obligation de moyens mais certainement pas une obligation de résultats. Et, en cela, nous pouvons vous aider sur deux points :

1) L'obligation de moyen se résume, pour les dirigeants, à informer les licenciés de leurs obligations légales. Pour cela, nous vous conseillons de rajouter dans vos règlements intérieurs la mention ci-dessous et de vous assurer, comme cela doit déjà être le cas, que vos licenciés ont connaissance du règlement intérieur de votre club :

« Les adhérents sont informés de l'existence des textes réglementaires régissant notre activité et des obligations qui en découlent notamment en matière de formation de télépilote et de l'enregistrement des modèles. »

2) De plus, nous avons édité des affiches, dont deux exemplaires ont été joints à ce courrier, qui récapitule les obligations de vos membres. Nous vous incitons à les apposer sur votre terrain, dans votre club house ou dans votre local de construction.

Ainsi, aucun adhérent ne pourra prétendre ne pas être informé de ses obligations relatives à l'application de la loi de 2016. ■

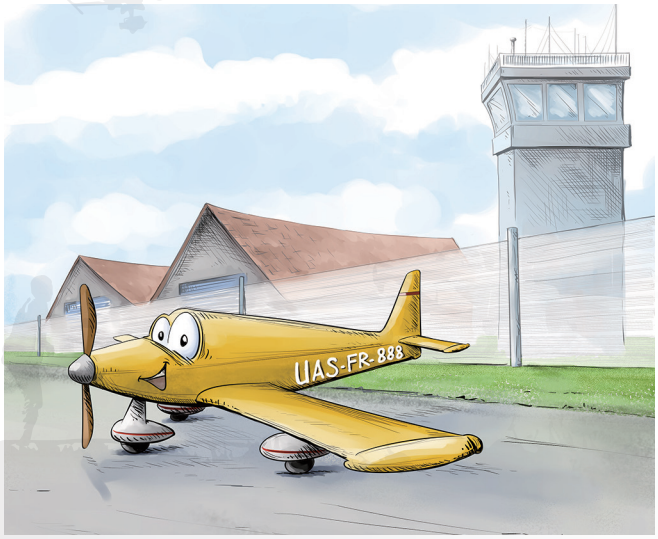

—…le télépilote qui doit s'y conformer sur et hors de terrains référencés dès qu'il utilise un aéromodèle de plus de 800 g.—

Reconnaissance des terrains

La loi « drone » de 2016 a vu son début d'application fin d'année dernière. Elle sera complétée par un dernier texte qui concerne les dispositifs de signalement pour les aéromodèles qui évolueront hors des sites dûment identifiés.
Actuellement, nous recensons sur l'extranet fédéral 943 sites de vols extérieurs.
Sur l'ensemble de ces sites, grâce au travail mené depuis plusieurs années par la FFAM et ses représentants CCRAGALS (Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive), seule une soixantaine reste à traiter pour être déclarée à l'information aéronautique (AIP).
Une action est actuellement menée par le secrétariat fédéral, en lien avec les représentants CCRAGALS pour contacter les présidents des clubs concernés par cette soixantaine de sites afin de les aider à initialiser les dossiers visant à faire reconnaitre les sites.
La procédure prend du temps et il est nécessaire de la lancer le plus tôt possible.
Depuis mai 2018, la liste de nos sites déclarés à cette date a été fournie au Secrétariat Général de la Défense et de la Sureté Nationale, service dépendant du Premier Ministre, afin que ces sites soient validés d'un point de vue Sureté Nationale comme bénéficiant d'une exemption au titre de la loi de 2016.
Nous savons, sans avoir la liste définitive, qu'une dizaine de nos sites de vols ne recevront pas l'agrément de la Sureté Nationale car situés trop proches d'un site sensible (centrale nucléaire, prisons, etc.).
Dès que nous aurons cette liste, nous prendrons contact avec les clubs concernés afin de voir quelles solutions apporter pour les aéromodélistes qui les fréquentent.
Enfin, nous travaillons actuellement avec les services de la sécurité aérienne de la DGAC et ceux de la circulation aérienne militaire afin de voir comment traiter efficacement les sites de vols, principalement des pentes, qui nous avaient été signalées début 2017 comme ayant de l'activité aéromodéliste. ■

—Actuellement, nous recensons sur l'extranet fédéral 943 sites de vols extérieurs.—

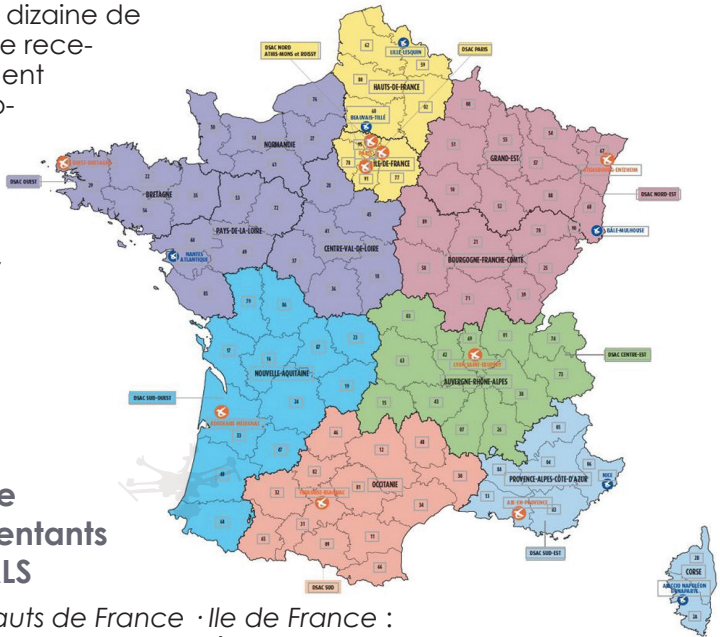

Carte de France et représentants CCRAGALS

- **Nord** · *Hauts de France* · *Ile de France* : Christian CAUSSE et André HOUEL
- **Nord-est** · *Grand Est et Bourgogne- Franche Comté* : Bernard KEITH et Michel RIVIERE
- **Centre-est** · ***Auvergne - Rhône - Alpes*** : Claude LAUVERNIER et Vincent SAFFIOTI
- **Sud-est** · *Provence Alpes Côte d'Azur* · *Corse* : Dominique SEIGLE et André MENU
- **Sud** · *Occitanie* : Christian PEYRICHOUX et André MENU
- **Sud-ouest** · *Nouvelle Aquitaine* : Gérard QUESNEL et Luc OGER
- **Ouest** · *Bretagne* · *Centre - Val de Loire* · *Pays de Loire* · *Normandie* : Luc OGER et Gérard QUESNEL

Communication fédérale

Un nouveau cap en 2019

Une décision importante vient d'être prise par le comité directeur : arrêter la parution d'*Aéromodèles* dans sa version papier. Nous avons longtemps hésité à prendre cette décision jusqu'à rouvrir récemment les abonnements, afin d'évaluer le regain d'intérêt qui nous avait été annoncé.
Malheureusement, force est de constater que les abonnements sont en baisse constante, que les rédacteurs bénévoles sont de moins en moins nombreux, que les promesses d'articles de quelque nature que ce soit, sont souvent des promesses non tenues, et que, malgré les messages de soutien et d'intérêt pour la revue, cela ne se traduit pas par des prises d'abonnement, malgré un prix minime. La Fédération remboursera donc les numéros déjà payés dans les abonnements et qui ne seront donc pas édités.
Chaque numéro est aujourd'hui déficitaire de près de 8 000 €. Dans la période actuelle, il n'est pas responsable de continuer ainsi.
Une solution envisagée était de continuer la revue sous un format allégée et de la diffuser à tous les licenciés. Cela aurait été possible uniquement en augmentant la licence de quelques euros. Nous avons estimé que cette solution n'était pas souhaitable, en ces temps de crise et d'érosion du pouvoir d'achat.
Nous allons donc, à compter de ce jour, utiliser pour informer les licenciés un certain nombre d'autres vecteurs dont certains vont passer par vous, dirigeants de clubs. Ces outils de communication devront être complémentaires et véhiculer cette information que tous réclament.

—… arrêter la parution d'Aéromodèles dans sa version papier..—

Les pages internet fédérales

• L'espace licencié :

Il sera réservé à l'ensemble des informations personnelles du licencié. Ce sera le lieu où il trouvera les liens pour aller chercher dans la bibliothèque fédérale ce dont il aurait besoin pour son épanouissement aéromodéliste.
Les articles constituant *Aéromodèles* se retrouveront dans ce volet. Il fourniront aux licenciés, à TOUS les licenciés, gratuitement, des articles techniques, les résultats de compétitions, des reportages, des annonces commerciales… Le recours au bénévolat continuera d'être la règle pour alimenter en articles cette nouvelle version d'*Aéromodèles*.

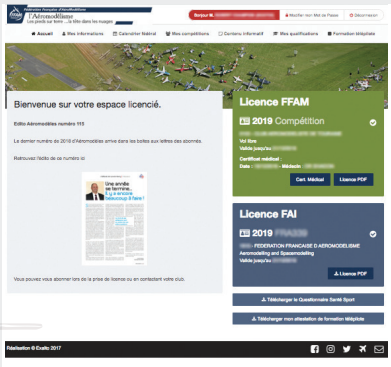

• Le site Grand Public :

Il informera de tout ce qui n'est pas réservé aux licenciés et aux dirigeants. Donc il sera ouvert plus largement sur les règlements sportifs, les calendriers des manifestations, les calendriers des Journées Portes Ouvertes des clubs, des compétitions… et sur toutes les informations que la FFAM veut transmettre à tous. **C'est dans ce volet que se trouveront les informations institutionnelles de la FFAM.**

• L'extranet dirigeant :

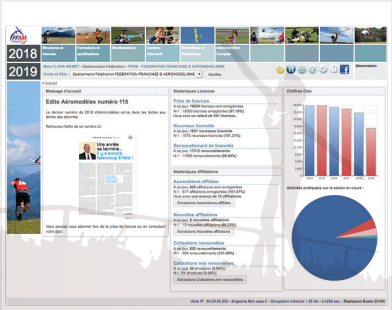

Il sera la bibliothèque fédérale où seront rangées toutes les informations nécessaires à la vie administrative de la FFAM (accessible au personnel et à certains administrateurs) et à la vie administrative des ligues et des clubs (accessible par les dirigeants désignés par les clubs). **C'est dans ce volet que l'on retrouvera TOUS les documents classés nécessaires, y compris l'archivage…**

—…L'espace licencié fournira à tous, gratuitement, des articles techniques, les résultats des championnats, des reportages,… —

Les lettres aux présidents

Remplacer *Aéromodèles* par une complémentarité entre différents outils d'information, nécessite de développer un niveau institutionnel et officiel d'information. Ce sera la « Lettre aux clubs ». Il faut qu'elle devienne le lien institutionnel avec les clubs en vous mettant en avant, vous, les présidents de clubs. Un lien d'information et de directives du même type sera créé à l'attention des présidents de ligues. Ces **lettres** porteront le message officiel de la Fédération vers ses clubs. C'est aussi cela remettre les clubs au centre de nos préoccupations. Autre avantage de cette liaison directe : éviter les fausses informations qui circulent sur certains réseaux sociaux et qui troublent la compréhension des décisions prises par la FFAM.

MAG AéroModélisme
Lettre aux clubs
Février 2019

Edito

Table des matières
Edito 1
Loi 2016 3
Reconnaissance des terrains 4
Communication fédérale 5
Vigilance citoyenne 7
Formation administrative des dirigeants 7
Fête des sports aériens 8

Les Newsletters

Cet échelon trouvera sa pertinence dans l'information que l'on donnera aux licenciés en renvoyant vers le club pour une information, plus complète, qu'auront eue les dirigeants. Ces newsletters pourront être reprises dans l'espace licencié du site fédéral.

Les communiqués de presse via l'agence de communication de la FFAM, Phoebus Communication

C'est une méthodologie qui fonctionne aujourd'hui **parce qu'elle répond à une stratégie et à une demande des médias nationaux. Elle fonctionne principalement pour l'activité sportive de la FFAM mais l'ambition est d'en étendre le périmètre aux actions stratégiques de la fédération et de ses clubs. Nous développerons cet outil** afin d'habituer les réseaux d'information à son existence et son utilité.

Facebook et les autres réseaux sociaux

Ils seront alimentés régulièrement (145 posts en 2018) et donneront une information brève, qui éveillera l'attention et renverra vers une information plus complète. Nous nous astreindrons à une fréquence d'information qui fidélisera le lecteur. Pour exemple : le type de sujets qui seront mis en ligne :

- résultats des CCRAGALS ;
- annonce des championnats de France et des sélections en équipe de France ;
- décisions du comité directeur ;
- informations remontées par les clubs sur leur vie ;
- informations sur des réunions diverses (LAM, rdv bureau, photos diverses).

Publications
FFAM - Fédération Française d'Aéromodélisme
Publié par Marie-luce Bozom [?] · 55 min ·
[VIE FÉDÉRALE]
La FFAM - Fédération Française d'Aéromodélisme a participé, le 15 janvier dernier, à la réunion annuelle entre les fédérations du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives) et la DIRCAM (Direction de la Circulation Aérienne Militaire). Cette réunion a eu lieu sur la base aérienne de Vélizy, et a permis aux fédérations et à l'armée d'échanger sur leurs contraintes respectives.
Retrouvez cette actu ici ... Afficher la suite

Synthèse de ces importantes décisions

1) **Abandonner *Aéromodèles* dans sa version actuelle** pour le remplacer par un faisceau de vecteurs d'informations complémentaires, avec une stratégie de communication fondée sur la hiérarchisation des informations et de leur destinataire.

2) Créer une **« Lettre aux clubs »** qui donne aux présidents de clubs (et de LAM) les informations institutionnelles et les directives de la FFAM.

3) **Rassembler dans l'espace licencié** les articles reprenant ce qui est actuellement dans ***Aéromodèles*** : articles techniques, club story, portrait, reportage, etc., **disponible gratuitement, en ligne,** sous une forme à déterminer, en incluant dans cette version numérique une version pdf imprimable, … ■

Vigilance citoyenne

Modèles utilisés contre des militaires en opération extérieure en Syrie

Le 9 janvier dernier, une rencontre a eu lieu à l'Etat-Major de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA) à Paris entre la FFAM, représentée par son président, Laurent Henry, son secrétaire général, Jean-Paul Perret et le Général Formell, commandant de cette unité de la Gendarmerie Nationale en charge de ce qui touche à l'aéronautique, donc nos plateformes et nos activités.
La GTA a fait part des craintes qui existent en matière d'utilisation d'aéromodèles à des fins malveillantes et de la nécessité, pour la gendarmerie, d'être informée des éventuelles dérives qui pourraient être constatées par les dirigeants de clubs d'aéromodélisme.
L'effet « 11 septembre 2001 », avec des personnes qui apprennent à piloter dans des aéroclubs pour commettre des actes terroristes, est toujours très présent dans les esprits.
La FFAM a assuré les autorités de son soutien dans cette démarche qui doit être une démarche citoyenne qui vise à la vigilance de tous mais, en aucun cas, à de la délation.
Aussi, nous avons acté la nécessité d'établir des liens localement entre les autorités et les clubs, afin que chacun puisse comprendre cette démarche ; mais, également, pour montrer, de notre côté, s'il en était encore besoin, l'engagement responsable des dirigeants et licenciés de la FFAM dans le développement de leur passion – l'aéromodélisme – qui jusqu'à présent n'a posé aucun problème en matière de sécurité aérienne et de sureté nationale au cours des cinquante dernières années.
Des représentants de la GTA sont venus, le 1er février, rencontrer les présidents de ligues d'aéromodélisme lors de la convention annuelle. Ils ont présenté à la fois les activités de leurs unités mais, également, leurs besoins. Vos présidents de ligues sont donc désormais à même de vous renseigner sur le sujet.
Nous vous fournissons ici les coordonnées de vos correspondants locaux de la GTA. Nous vous invitons à prendre contact avec eux et à leur réserver un bon accueil lorsque ces derniers viendront vous rendre visite sur vos terrains. Cette unité sera seule en charge de l'application de la « loi drones »
Nous avons transmis à la GTA les coordonnées des présidents de clubs afin de faciliter les échanges qui s'effectueront au plus haut niveau de chaque association.
Cette démarche de prévention de la radicalisation est également portée par le ministère des sports qui a demandé à 30 fédérations, dont la FFAM, de nommer un référent sur ce sujet dans le cadre du PNPR (Plan National de Prévention de la Radicalisation).
La partie de ce plan qui nous intéresse tout particulièrement concerne la détection de personnes radicalisées.
Nous avons nommé Sophie Dellac, directrice générale FFAM, comme référente pour la fédération. Vous pouvez vous rapprocher d'elle pour toutes questions.
Un kit d'information est en préparation par le ministère des sports. Nous vous communiquerons plus d'informations dans les semaines à venir.
Nous comptons sur la vigilance de chacun sur ce sujet sensible.
Pour illustrer ce propos, nous vous livrons une photo d'aéromodèles qui ont été engagés contre les forces alliées en Syrie, il y a quelques mois. Ce sont des aéromodèles très rudimentaires qui, pourtant, ont blessé et tué. C'est ce type d'utilisation que redoutent, aujourd'hui, les autorités. Chacun pourra constater qu'ils ne ressemblent pas au drone de type « multirotor » mais plus à un aéromodèle « classique ».■

Formation administrative des dirigeants

En 2018, une action a été lancée visant à organiser dans les ligues des formations administratives pour vous dirigeants de clubs. Ces formations sont l'occasion de faire des rappels sur la vie des clubs, les différentes tâches qui incombent aux dirigeants, les précautions à prendre pour éviter les problèmes, les aides que peut apporter la FFAM à ses structures, etc.

Ces rendez-vous sont aussi des moments d'échanges directs entre les dirigeants de clubs et des responsables fédéraux.
Une formation a été réalisée en 2018 à Nantes réunissant des clubs de Pays de Loire en présence de Michèle Venec qui pilote cette action et de Laurent Henry.
L'objectif est de réaliser à minima une formation dans chaque ligue avant la fin du mandat.
La Bourgogne Franche-Comté, le Centre - Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine sont les prochaines étapes programmées en ce début d'année 2019.
Nous vous invitons à vous rapprocher de vos présidents de ligues pour connaitre la planification dans votre région et bien évidemment à vous inscrire à ces sessions lorsque vous recevrez les invitations.■

Fête des sports aériens

La 2e édition de la **Fête des Sports Aériens** se tiendra du **11 au 19 mai 2019**. Une belle occasion pour permettre au grand public de découvrir les activités aériennes près de chez lui !

Voici comment y associer votre club !

Le concept

Sur un ou plusieurs jours durant la période du 11 au 19 mai 2019, des actions (journées portes ouvertes, baptêmes de l'air, démonstrations aériennes, expositions statiques, rencontres, initiation, etc.) sont organisées sur divers sites en France et sont proposées à tous, initiés ou néophytes. Cette fête se répètera tous les ans.
Les actions : il peut s'agir de simples journées portes ouvertes organisées par un club ou d'organisations plus complexes - éventuellement sous le régime de la manifestation aérienne faisant appel au public - sur des sites phares où plusieurs disciplines se rejoignent.
Chaque organisateur choisit le mode d'organisation et réglementaire qui lui convient le mieux.
Les disciplines sont celles des fédérations regroupées au sein du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives).

FFAM (Aéromodélisme)

FFA (Aérostation)

FFP (Parachutisme)

FFVL (Deltaplane, Parapente, Kite, Cerf-volant, Boomerang)

FF Aéronautique (Aviation)

RSA (Construction amateur d'aéronefs)

FF Vol en planeur

FFH (Hélicoptère)

FFPLUM (Ultra légers motorisés / ULM)

Objectifs

- Faire la promotion de tous les sports aériens ;
- Valoriser les aspects sportifs et culturels des activités aériennes ;
- Favoriser les échanges et le partage entre les disciplines sur des lieux de pratique communs ;
- Réaffirmer l'importance des lieux de pratique et des aérodromes de loisir dans l'animation du territoire ;
- Créer du lien avec le public, les élus, les collectivités, les acteurs sociaux, les partenaires, les professionnels, les autorités, les riverains ;
- Permettre des visibilités nationales et régionales sur un évènement identifié ;
- Affirmer le « vivre ensemble » en démontrant la maîtrise des nuisances sonores.

Comment y participer ?

Rapprochez-vous de votre président de ligue ou de la FFAM si vous avez l'intention d'organiser un évènement durant cette période et / ou prenez contact avec les autres structures aéronautiques proches de chez vous pour voir si des manifestations sont prévues.
Si vous organisez une opération sur votre terrain, procéder à l'inscription sur le calendrier fédéral avec le label FdSA (Fête des Sports Aériens).
La FFAM se chargera de reporter l'information sur le site du CNFAS.

Une communication mutualisée

La publicité de la Fête des Sports Aériens sera assurée à l'échelle locale et nationale.

- Des communiqués de presse via les fédérations ;
- Supports de communication sous forme d'affiches personnalisables. ■